

N°2024/08



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 5 mars 2024

Délibération n°2024/08 :

Renouvellement du contrat de fourniture d'une solution globale de maintenance de la billetterie du musée d'art Hyacinthe Rigaud.

L'an deux mille vingt-quatre et le 5 mars à 15h30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur André Bonet, Président.

Membres du Conseil d'Administration :

Présents : André Bonet, Florence Moly, Véronique Ducassy, Marie-Christine Marchesi, Françoise Claverie, François Bonvalet, Vincent Noiret

Procurations :

- ☛ M. Charles Pons donne procuration à Mme Véronique Ducassy
- ☛ M. François Dussaubat donne procuration à Mme Marie-Christine Marchesi
- ☛ Mme Christine Rouzaud-Danis donne procuration à M. François Bonvalet

Excusés : Charles Pons, François Dussaubat, Christine Rouzaud-Danis, Jean-François Maillols, Georges Puig.

Administration :

Pascale Picard, Directrice de l'Etablissement Public Local Musée Rigaud
David Founeau, Directeur des Finances Ville de Perpignan
Marie Pons, Administratrice
Sébastien Gabillat-Couraudon, Directeur de la culture

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Marie Pons

M. le Président expose,

Mes chers collègues,

Considérant que la Ville de Perpignan a notifié, le 19 décembre 2016 un marché public « d'acquisition d'une solution de billetterie et de gestion de boutique et prestations associées » précisant l'exclusivité du prestataire en matière de maintenance, de paramétrage et d'action sur l'environnement du logiciel DIGITICK SYSTEM-SEE TICKETS,

Considérant que le logiciel DIGITICK SYSTEM-SEE TICKETS est installé au musée d'art Hyacinthe Rigaud,

Le musée d'art Hyacinthe Rigaud confie depuis 2021 à un prestataire externe et exclusif, les missions qui relèvent du paramétrage, de l'installation, de l'exploitation, de la maintenance et des mises à jour de la solution de vente en ligne et de vente sur place de la billetterie relative à ses évènements.

Le contrat a été confié à un prestataire spécialisé dans le domaine de la solution globale de billetterie.

Le contrat étant arrivé à son terme, et dans l'attente de la relance d'un marché public « d'acquisition d'une solution de billetterie et de gestion de boutique et prestations associées » par la Ville de Perpignan, il est proposé à l'assemblée délibérante de renouveler le contrat de fourniture d'une solution back-office de billetterie avec l'entreprise SEE TICKETS dont le siège social est situé au 12 rue de Penthièvre 75 008 Paris pour les années 2023 et 2024;

En conséquence nous vous proposons :

- 1- D'approuver le renouvellement du contrat de fourniture d'une solution globale de maintenance de la billetterie entre le musée d'art Hyacinthe Rigaud et la société SEE TICKETS, pour les années 2023 et 2024, dont le siège social est situé au 12 rue de Penthièvre 75 008 Paris ;
- 2- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat ainsi que tous les documents utiles en la matière.

Où l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide **A L'UNANIMITE** :

- 1- D'approuver le renouvellement du contrat de fourniture d'une solution globale de maintenance de la billetterie entre le musée d'art Hyacinthe Rigaud et la société SEE TICKETS, pour les années 2023 et 2024, dont le siège social est situé au 12 rue de Penthièvre 75 008 Paris;
- 2- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat ainsi que tous les documents utiles en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre, tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations »

Le Président,

André Bonet